

Office fédéral de la communication
44, rue de l'Avenir
Case postale
2501 Bienne

Neuchâtel, le 19 février 2008

Procédure de consultation pour l'attribution des concessions de radio et télévision locales

Monsieur le Directeur,

Quand bien même elle n'est pas officiellement consultée sur les demandes de concessions de radio OUC et de télévision régionale lancée le 28 décembre 2007, la Ville de Neuchâtel tient à vous faire part de sa position dans le cadre de cette procédure.

Le Conseil communal estime, en effet, que l'accomplissement du mandat de prestations constitutionnel s'effectue à deux niveaux : à l'échelon national et à celui de la région linguistique d'une part, où le service public est garanti par la SSR et à l'échelon local d'autre part, où il est assuré par les diffuseurs privés. C'est dans ce cadre qu'il vous fait part de sa position.

A titre liminaire, le Conseil communal tient à rappeler son attachement à la pluralité des médias de façon à contribuer à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement, en tenant compte non seulement des particularités du pays mais aussi des besoins des cantons.

L'Autorité communale a par ailleurs souhaité apporter son soutien aux institutions déjà en place et qui bénéficient ainsi de plusieurs années d'expérience pour répondre aux besoins qu'exige le système actuel de radiodiffusion et qui ont fait la preuve de leurs compétence.

Afin de statuer en toute connaissance de cause, le Conseil communal précise qu'il a pris connaissance des différentes demandes déposées auprès de l'Office fédéral de la communication et obtenu toutes précisions complémentaires, soit, lors des rencontres

organisées avec les principaux requérants, soit, sur la base des correspondances reçues. L'Exécutif de la Ville prend les positions suivantes :

1. Le Conseil communal apporte son soutien à la demande de concession de télévision donnant droit à une quote-part de la redevance pour la zone 4 à **Canal Alpha**, sur la base de sa demande du 30 novembre 2007.
2. Le Conseil communal soutient la demande de concession radio avec part à la redevance pour la zone 6 Arc jurassien au projet **BNJ FM** présenté par les radios régionales RJB, RTN et FRJ.
3. Le Conseil communal apporte son soutien au projet "**Première Lune**" à la concession FM sans quote-part de la redevance, présenté par Lune Radio et Jura Première.

Nous sommes persuadés que les candidatures soutenues par notre Autorité répondent aux conditions d'octroi des concessions et pourront ainsi remplir durablement leur mandat dans le respect de la pluralité des médias de façon à offrir un paysage médiatique diversifié et professionnel.

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Valérie Garbani

Rémy Voirol

Copie à : -Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel
-Association des communes neuchâteloises
-Canal Alpha
-RTN SA
-Radio Lune